



Commission Régionale Féminine
SAISON 2026 / 2027
PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du mardi 27 octobre 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE FRANCE FEMININE – SAISON 2026-2027
--

Finales Régionales : samedi 31 octobre 2026

80645736 SENART MOISSY / FC BOISSY 91 du 31/10/2026

La Commission,

Pris connaissance de la demande de SENART MOISSY pour décaler le coup d'envoi à 18h00 – refusée par FC BOISSY 91,

Considérant que la demande de SENART MOISSY se situe dans la plage horaire autorisée (14h30 – 18h00) et a été formulée dans les délais (le mardi qui précède la rencontre),

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi de ce match à 18h00.

80645735 US CRETEIL FOOTBALL / SARCELLES AAS du 31/10/2026.

Ce match se déroulera à 14h30 au stade Duvauchelle 4 de CRETEIL.

80645733 ES SEIZIEME 1 / VGA ST MAUR FF du 31/10/2026.

Ce match se déroulera au stade Paul Faber – 75017 PARIS.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 2****Poule A****55701052 PARIS 13 ATLETICO 1 / LOGNES US 1 du 17/10/2026 reporté au 24/10/2026.**

Au vu du calendrier des 2 équipes La Commission reporte cette rencontre au **mercredi 11/11/2026**.

Elle invite le club de PARIS 13 ATLETICO à lui indiquer :

- Si ses installations sont disponibles à cette date.
- L'horaire du coup d'envoi.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité des installations de PARIS 13 ATLETICO, le match sera inversé à LOGNES (sous réserve de la disponibilité de leurs installations).

Poule B**55701186 TRAPPES ES 1 / GARGES FCM 1 du 17/10/2026 reporté au 24/10/2026.**

Au vu du calendrier des 2 équipes La Commission reporte cette rencontre au **mercredi 11/11/2026**.

Elle invite le club de TRAPPES ES à lui indiquer :

- Si ses installations sont disponibles à cette date.
- L'horaire du coup d'envoi.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité des installations à TRAPPES, le match sera inversé à GARGES LES GONESSE (sous réserve de la disponibilité de leurs installations).